

## Les phrases copulatives avec sujet pronominal en français et en anglais<sup>1</sup>

A. Reboul et J. Moeschler

C.R.I.N.-C.N.R.S. & I.N.R.I.A.-Lorraine, Nancy  
et Université de Genève

### 1. Introduction

Dans un numéro des *Cahiers de Linguistique Française* consacré en partie à la pragmatique contrastive, il nous a semblé utile de nous intéresser à un problème qui, tout à la fois, est devenu un classique de la linguistique française et où le français offre un contraste apparemment significatif avec l'anglais. Notre article portera sur les phrases copulatives avec sujet pronominal en français et en anglais et nous examinerons quelques explications sémantiques sur la distribution partiellement complémentaire du pronom de troisième personne et du démonstratif dans l'une et l'autre des deux langues. Notre analyse fera usage des notions sémantiques de termes classifiants/non classifiants, de descriptions définies *versus* indéfinies, et d'un certain nombre de considérations pragmatiques, notamment la différence de comportement entre pronom de troisième personne et pronoms de première et deuxième personne, entre discours direct et discours indirect libre, la différence entre interprétations préditionnelle et identificationnelle, entre référence actuelle et référence virtuelle, et enfin la notion de pertinence.

### 2. Les données du problème

Le français, à la différence de l'anglais, offre deux constructions, dont le contenu sémantique paraît, à premier vue, identique, pour dire d'un individu quelconque qu'il est ceci ou cela :

- (1) a. Jacques, il est linguiste/grand/rouquin.  
b. Jacques, c'est un linguiste/grand/rouquin.

Par contre, on n'observe pas en français :

<sup>1</sup> Les auteurs remercient Antoine Auchlin pour ses remarques. Avec une obstination pourtant bien caractéristique, ils ont parfois persisté dans leurs erreurs.

- (2) a. \*Jacques, il est un linguiste.  
 b. \*Jacques, c'est linguiste.

L'anglais, quant à lui, n'offre qu'une possibilité, quel que soit le type de pronom employé :

- (3) a. Neil, he is a linguist.  
 b. Neil, that's a linguist.

Mais on n'a pas :

- (4) a. \*Neil, he is linguist.  
 b. \*Neil, that's linguist.

Ainsi, non seulement le français impose-t-il deux formes différentes là où l'anglais n'en autorise qu'une, mais une de ces deux formes contredit la forme anglaise correspondante : la phrase copulative française avec pour sujet un pronom de troisième personne ne peut avoir pour prédicat qu'un adjectif (ou un substantif adjetivisé), alors que la construction anglaise correspondante exige apparemment la description indéfinie.

On remarquera par ailleurs que la construction française avec *il* autorise n'importe quel adjectif en position prédicative, quel que soit le contenu sémantique de l'adjectif, alors que la construction anglaise avec *he* autorise les adjectifs non classifiants et exclut les termes classifiants, auxquels elle préfère la description indéfinie correspondante. Ainsi, on a les jugements d'acceptabilité suivants :

- (5) a. Neil, he is tall/intelligent/rich/etc...  
 b. \*Neil, he is barrister/linguist/actor/etc...

En bref, la situation paraît être la suivante : les constructions françaises paraissent n'être sensibles qu'à des considérations de type syntaxique, alors que les constructions anglaises semblent obéir aussi, partiellement au moins, à des considérations sémantiques ou pragmatiques, relatives au contenu du prédicat. Si ceci se révèle exact, on pourrait faire une hypothèse syntaxique simple sur les phrases copulatives avec sujet pronominal en français :

- H1 : Les phrases copulatives avec sujet pronominal en français obéissent à la règle complexe suivante :  
 (i) si le sujet est le pronom de troisième personne, le prédicat a une forme adjectivale;  
 (ii) si le sujet est le pronom démonstratif, le prédicat a une forme substantivale.<sup>2</sup>

<sup>2</sup> On remarquera que c'est d'ailleurs la description de la grammaire traditionnelle, telle qu'elle est citée par Cornish (cf. Cornish 1986, 289), qui utilise *La Grammaire Larousse du Français contemporain* (Chevalier et al. 1984) et *A French Reference Grammar* (Ferrat 1967).

### 3. Les constructions françaises : un problème purement syntaxique ?

Un certain nombre de faits paraissent, au moins à première vue, contredire l'hypothèse selon laquelle les constructions françaises se plieraient à des règles purement syntaxiques. Ainsi, on a le contraste suivant<sup>3</sup> :

- (6) a. ?Paul, il est imbécile.  
b. Paul, il est un imbécile.  
c. \*Paul, c'est imbécile.  
d. Paul, c'est un imbécile.
- (7) a. Paul, il est stupide.  
b. \*Paul, il est un stupide.  
c. \*Paul, c'est stupide.  
d. \*Paul, c'est un stupide.

Dans ce cas, si (6a) est difficilement acceptable, (7a), qui a pourtant une construction syntaxique identique, l'est parfaitement. De même, si (6b) est acceptable, (7b) qui est identique syntaxiquement ne l'est pas et (7d) ne l'est pas non plus, alors que (6d) l'est. Ceci paraît donc soulever des difficultés pour une analyse purement syntaxique de la distribution en français.

On pourrait cependant argumenter, pour sauver l'hypothèse syntaxique, du fait que certains adjectifs, comme *stupide*, ne peuvent être substantivés<sup>4</sup>. Dans cette optique, *stupide* se comporte différemment d'adjectifs comme *grand*, *petit*, *blond*, etc. :

- (8) a. \*stupide -> un/le stupide  
b. imbécile -> un/l' imbécile<sup>5</sup>  
c. grand -> un/le grand  
d. etc.

Dans un cas comme (8a), où le choix entre la forme adjetivale et la forme substantivale est impossible, la règle imposant la forme substantivale après le pronom personnel dans les phrases copulatives ne s'appliquerait pas.

<sup>3</sup> Les jugements d'acceptabilité indiqués ici et dans la suite de l'article sont les nôtres : Antoine Auchlin nous a signalé que ses propres jugements ne s'accordent pas toujours avec ceux que nous indiquons, notamment sur le contraste entre (6a) et (6b). Nos jugements nous semblent cependant conformes à l'usage et sont d'ailleurs en accord avec les jugements exprimés dans les autres articles sur ce problème.

<sup>4</sup> On remarquera que, si c'est bien le cas, la possibilité d'avoir, en anglais, des phrases comme *John, he is tall* pourrait s'expliquer, *mutatis mutandis*, de façon assez voisine.

<sup>5</sup> On pourrait supposer que la possibilité de substantivisation d'un adjectif dépend du contenu lexical de cet adjectif. Cependant, l'absence de contraste réel entre *imbécile* et *stupide* contredit cette hypothèse: il est en effet bien difficile d'indiquer une différence sémantique quelconque entre l'un ou l'autre de ces deux adjectifs.

On remarquera cependant que la règle syntaxique, si elle existe, est difficile à énoncer de façon purement structurelle :

- (9) a. Jacques, il est linguiste.  
 b. \*Jacques, il est un linguiste.  
 c. Il était un linguiste, après tout, pas un banquier.

En (9c), la règle illustrée par les exemples (9a) et (9b) ne semble pas s'appliquer. La seule différence apparente entre (9c) et (9a et b), c'est le temps du verbe qui est à l'imparfait et non au présent. On pourrait cependant conserver l'hypothèse d'une règle purement syntaxique, en supposant que, de même qu'elle ne s'applique pas lorsqu'il n'y a pas de choix pour le prédicat entre une forme substantivale et une forme adjetivale, elle ne s'applique pas non plus lorsque la copule est à l'imparfait. Ceci semble confirmé par les exemples suivants :

- (10) a. Jacques, il a été linguiste.  
 b. \*Jacques, il a été un linguiste.  
 c. Jacques, il sera linguiste.  
 d. \*Jacques, il sera un linguiste.  
 e. Jacques, il fut linguiste.  
 f. \*Jacques, il fut un linguiste.  
 g. Jacques, qu'il soit linguiste.  
 h. \*Jacques, qu'il soit un linguiste.

Les exemples (10a et b) au passé composé, (10 c et d) au futur, (10 e et f) au passé simple et (10g et h) au subjonctif présent obéissent à la règle selon laquelle le prédicat correspondant au pronom personnel sujet dans une phrase copulative doit être un adjectif et non un substantif. Il n'y aurait donc, à première vue, que les phrases copulatives à l'imparfait à échapper à cette règle. Mais en est-il bien ainsi?

- (11) a. En 1984, Jacques, il était linguiste.  
 b. \*En 1984, Jacques, il était un linguiste.

Les phrases (11a et b), qui sont, comme (9c), à l'imparfait, se plient parfaitement à la règle énoncée plus haut, alors que (9c), qui est parfaitement acceptable, ne s'y plie pas. Ce fait, apparemment difficile à expliquer, trouve son pendant dans des énoncés comme (12a et b) :

- (12) a. S'il était un linguiste, Max serait plus intelligent.  
 b. ?Si c'était un linguiste, Max serait plus intelligent.

Ici, on se trouve devant un cas, où la règle indiquée en H1 ne s'applique pas et où la phrase est cependant acceptable. On remarquera néanmoins que la construction *il est un N* se trouve ici être l'antécédent d'une conditionnelle contrefactuelle. D'autre part, (9c) est un exemple évident de style indirect libre et la proximité entre (9c) et (12a) pourrait encourager l'hypothèse selon laquelle le style indirect libre est une forme dérivée d'une construction enchaînée.

sée, comparable, *mutatis mutandis*, à celle que l'on trouve dans une construction conditionnelle comme (12). Dans cette optique, l'exception à la règle sous H1 ne serait pas liée au temps verbal<sup>6</sup>, mais au caractère enchassé de la proposition. La règle ne s'appliquerait donc qu'aux phrases racine.

On remarquera néanmoins que le pronom de troisième personne est le seul pronom personnel à imposer un prédicat adjectival dans les phrases copulatives :

- (13) a. Je suis/Tu es linguiste.  
b. Je suis/Tu es un linguiste.

Dans cette mesure, on peut supposer que la raison pour laquelle une construction de type *Il est un N* est acceptable en (9c), c'est, plutôt qu'à cause d'une construction enchaisée sous-jacente, parce que le style indirect libre reprend les pensées ou les paroles d'un individu et comporte une garantie de *transparence propositionnelle*<sup>7</sup> qui lui impose une certaine fidélité quant à la forme de ces pensées ou de ces paroles. Ainsi, si cette construction est acceptable, c'est parce qu'un sujet de conscience pense ou parle de lui-même à la première personne et que le choix est libre entre *Je suis F* et *Je suis un F*, comme le montre la double possibilité suivante<sup>8</sup> :

- (14) a. Il était un linguiste, après tout, pas un banquier.  
b. Il était linguiste, après tout, pas banquier.

Laissons de côté les constructions conditionnelles. On remarquera que l'on peut apparemment traiter le problème du style indirect libre par le recours aux caractéristiques distributionnelles des pronoms de première et deuxième personne. Notons seulement que, pour le moment, l'hypothèse syntaxique paraît, moyennant les restrictions indiquées plus haut sur la possibilité de la substantivisation de certains adjectifs, toujours acceptable.

<sup>6</sup> Comme les exemples (11 a et b) le montrent avec évidence.

<sup>7</sup> Sur la notion de *transparence propositionnelle*, cf. Castañeda (1979 et 1989), Reboul (1992 a et b) et Moeschler & Reboul (1994, pp 345-347) pour une introduction à la distinction entre *transparence référentielle* et *transparence propositionnelle*.

<sup>8</sup> On remarquera que l'hypothèse selon laquelle l'acceptabilité de (14a) tiendrait au fait qu'il s'agit en structure profonde d'une phrase enchaisée contredirait l'hypothèse syntaxique de Banfield (1982) sur le style indirect libre. L'hypothèse présente, en termes de transparence propositionnelle, laisse leur validité aux analyses proposées par Banfield.

#### 4. Les constructions françaises : une double hypothèse sémantique

On peut cependant adjoindre à l'hypothèse syntaxique une hypothèse sémantique selon laquelle la substantivisation de certains adjectifs et l'adjectivisation de certains substantifs dépendent de facteurs lexicaux et notamment du caractère *classifiant* ou *non classifiant* du terme considéré. Nous rappellerons ici la distinction entre terme classifiant et terme non classifiant (cf. Milner 1978, et, pour une synthèse, Moeschler & Reboul 1994, 380) :

(15) *Distinction entre terme classifiant et non classifiant* :

Un terme *classifiant* a les propriétés suivantes : il détermine par lui-même son référent; son emploi attributif permet une interprétation qui établit l'appartenance ou la non-appartenance à une classe ou à une sous-classe (par opposition à un autre terme classifiant); on ne peut lui substituer un autre terme classifiant sans modifier radicalement le sens de la phrase.

Un terme *non classifiant* a les caractéristiques suivantes : il ne détermine pas par lui-même sa propre référence; dans son emploi attributif, il peut constituer une insulte; il n'établit pas l'appartenance à une sous-classe; on peut, dans une certaine mesure, lui substituer un autre terme non classifiant sans altérer le sens de la phrase de façon notable.

Dans cette optique, Riegel (cf. Riegel 1985) indique que si on trouve aussi bien des adjectifs substantivisés que des substantifs adjectivisés, ils ne se confondent pas. Les substantifs, pour pouvoir être utilisés comme adjectifs, doivent être **classifiants** et comporter le trait [+humain]<sup>9</sup>. Les substantifs qui remplissent cette condition et qui sont effectivement adjectivisés ont les caractéristiques suivantes.

- (i) Ils perdent les propriétés distributionnelles du substantif et, notamment, ne sont plus accompagnés d'un déterminant.
- (ii) Ils acquièrent des propriétés distributionnelles de l'adjectif : degrés de comparaison (16a), pronominalisation (16b), réponse à la question *Comment est X ?* (16c), coordination avec des adjectifs qualifiants (16d), etc. :

- (16) a. Jacques, il est *plus* linguiste qu'Anne.  
 b. Ses parents étaient commerçants et *le* sont toujours.  
 c. *Comment est Jacques ?* Il est linguiste.  
 d. Jacques, il est linguiste et *bon* linguiste.

<sup>9</sup> Antoine Auchlin nous a fait remarquer que l'adjectivisation est possible dans certains cas, ce qui constituerait un contre-exemple à cette restriction sur l'adjectivisation des substantifs :

- (a) Jean est très dessert. Marie est très fromage.
- (b) Il est nouille.

Il nous semble cependant qu'il faudrait un examen très approfondi de ces exemples pour pouvoir décider si oui ou non, ce sont d'authentiques contre-exemples à la restriction indiquée. Notamment le caractère littéral ou non littéral d'exemples de ce type devra être pris en considération. Pour des raisons d'espace, nous ne développerons pas ce point.

(iii) D'un point de vue sémantique, l'adjectivisation du substantif correspond à la conversion d'un concept classifiant en un concept non classifiant :

- (17) a. Pierre connaît un étudiant = Pierre connaît un individu qui appartient à la classe des étudiants.  
 b. Pierre est un étudiant = Pierre est un exemplaire de la classe des étudiants.  
 c. Pierre est étudiant = Pierre a le statut d'étudiant.

Ainsi, l'hypothèse syntaxique qui gouverne les constructions copulatives doit s'augmenter d'une hypothèse sémantique qui délimite la classe des substantifs autorisant l'adjectivisation :

**H2 :** Les phrases copulatives avec sujet pronominal en français obéissent à la règle complexe suivante, lorsque le prédicat est susceptible de la forme adjectivale aussi bien que de la forme substantivale :

- (i) si le sujet est le pronom de troisième personne, le prédicat a une forme adjectivale;  
 (ii) si le sujet est le pronom démonstratif, le prédicat a une forme substantivale;  
 (iii) seul les substantifs classifiants et porteurs du trait [+humain] peuvent être adjectivés.

L'hypothèse sémantique sur les prédicats a deux volets : le premier, qui porte sur la possibilité de l'adjectivisation, est représenté sous le point (iii) dans H2; le second, qui porte sur les conséquences de l'adjectivisation - **passage de la classifiance à la non-classifiance** -, a donné lieu à une autre hypothèse sémantique, portant non plus sur le prédicat, mais sur le sujet pronominal. Ainsi, selon Kleiber (cf. notamment Kleiber 1994), l'obligation d'avoir un prédicat adjectival avec le pronom personnel s'explique par le contenu sémantique de ce pronom et par les contraintes sémantiques qui lui sont liées : "L'hypothèse fondamentale [est] que *il* a pour propriété sémantique de renvoyer à des référents *classifiés* ou *nommés*" (*ibid.*, 76). Dès lors, dans la mesure où *il* implique que le référent a déjà été classé et n'est plus à classer, il n'y a plus possibilité de lui appliquer un nouveau prédicat classifiant. Ceci explique que *il* n'accepte que les adjectifs (par définition non classifiants, selon Kleiber) et n'accepte les substantifs que lorsqu'une adjectivisation les a débarrassés de leur aspect classifiant. *Ce*, qui a des caractéristiques sémantiques inverses, puisque son usage implique que le référent n'a été ni nommé ni classifié, impose par contre un prédicat substantival et classifiant.

Dès lors, si H2 reste syntaxique dans les points (i) et (ii), ces points ont une double motivation sémantique :

- (a) du point de vue du sujet : soit c'est un pronom personnel désignant un référent déjà classé, soit c'est un pronom démonstratif désignant un référent non classé;

(b) du point de vue du prédicat : soit il est adjectival et non classifiant, soit il est substantival et classifiant.

On n'est plus dans la syntaxe pure, loin de là.

### 5. Difficultés de l'approche sémantique

La première difficulté que rencontre l'approche sémantique nous ramène à l'anglais : si l'analyse sémantique proposée par Kleiber pour le pronom de troisième personne est exacte, et si elle a bien les conséquences qu'il affirme quant au choix du prédicat, on s'attendrait à ce que les constructions anglaises et françaises soient identiques sur ce point, i.e. à ce que le seul prédicat applicable à un sujet-prénom personnel (de troisième personne) soit de forme adjectivale. Or, si c'est bien le cas pour le français, ce n'est pas le cas pour l'anglais :

- (18) a. \*Neil, he is linguist.  
 b. Neil, he is a linguist.  
 c. Neil, he is tall.

Dès lors, on a trois possibilités :

- (i) l'analyse sémantique du pronom de troisième personne proposée par Kleiber n'est pas acceptable telle quelle;  
 (ii) l'analyse du pronom de troisième personne proposée par Kleiber vaut pour le français mais pas pour l'anglais;  
 (iii) l'analyse du pronom de troisième personne proposée par Kleiber vaut pour l'anglais comme pour le français, mais elle n'a pas les conséquences que lui attribue Kleiber sur le type syntaxique du prédicat.

Nous allons écarter la seconde possibilité, qui paraît suffisamment peu probable pour être retenue : elle supposerait en effet que le pronom de troisième personne désigne un objet déjà classé en français, mais pas en anglais, ce qui veut dire que le pronom de troisième personne anglais serait, sur ce point au moins, assimilable au démonstratif (français ou anglais). L'absurdité de cette hypothèse la rend difficilement acceptable<sup>10</sup>. On remarquera par contre que les hypothèses (i) et (iii) méritent l'examen et qu'elles ne sont d'ailleurs pas incompatibles entre elles. Nous commencerons par la troisième hypothèse.

<sup>10</sup> On remarquera d'autre part qu'elle interdirait de raisonner sur des universaux linguistiques et rendrait ainsi la comparaison linguistique difficile, pour ne pas dire impossible.

Le raisonnement de Kleiber, selon lequel le pronom de troisième personne impose un prédicat non classifiant, ne vaut que si l'on admet que le passage à l'adjectif, pour un substantif classifiant, impose nécessairement que ce substantif perde son caractère classifiant. La troisième hypothèse met précisément en cause le postulat selon lequel l'adjectivisation d'un substantif en ferait automatiquement un prédicat non classifiant. On remarquera d'ailleurs que Riegel propose deux lectures différentes pour les phrases du type *Il est linguiste/professeur/etc.* : l'une correspondrait à une *adjectivisation totale du substantif*, alors que l'autre ne correspondrait qu'à une *adjectivisation partielle*. Dans la première, un énoncé comme (19a) correspondrait à la question en (20a); dans la seconde, il correspondrait à la question en (20b) :

- (19) a. Il est linguiste.
- b. Il est (très) linguiste : il utilise un jargon compliqué pour parler des choses les plus simples.
- c. Il est (\*très) linguiste : il enseigne à l'Université de Genève depuis longtemps.
- (20) a. Comment est Jacques ?
- b. Que fait Jacques ?

Le choix entre l'une ou l'autre des deux interprétations peut être déterminé par le test que constitue *l'ajonction au prédicat d'un adverbe de degré* : si cette adjonction est possible (cf. (19b)), on est dans la première interprétation où le prédicat est clairement qualitatif et non classifiant, alors que si cette adjonction est impossible (cf. (19c)), on est dans la seconde interprétation où le prédicat ne semble pas perdre la totalité de son caractère classifiant<sup>11</sup>.

Ainsi, il y aurait deux lectures possibles pour un substantif adjectivisé, l'une dans laquelle ce substantif perd tout caractère classifiant, l'autre dans laquelle il semble le conserver au moins en partie. Dans cette mesure, il faut remarquer que la théorie de Kleiber ne peut être validée que si, dans tous les cas où un substantif adjectivisé est appliqué à un pronom de troisième personne, il est susceptible d'une unique lecture, la première, dans laquelle il est non classifiant.

<sup>11</sup> Riegel note même que dans la seconde lecture, où l'adjectivisation reste partielle, (19a) semble équivalent à la phrase:

(a) Jacques/ C' est un linguiste.

Nous utiliserons d'ailleurs, dans la suite de cet article, (*très*) dans les exemples qui doivent recevoir une interprétation **non classifiante** et (*\*très*) dans les exemples qui doivent recevoir une interprétation **classifiante**. En d'autres termes, les phrases qui apparaissent dans les exemples sont des énoncés dont les deux parenthétisations possibles ((*très*) et (*\*très*)) indiquent la proposition exprimée.

### 6. Caractéristiques des substantifs adjectivisés selon Riegel

Dans son analyse, Riegel propose un certain nombre de propriétés, au-delà de la possibilité de l'adjonction d'un adverbe de degré, caractérisant la première interprétation (adjectivisation totale), non classifiante, ou la seconde (adjectivisation partielle), classifiante.

(i) On peut substituer à la copule le verbe *faire* dans la première interprétation (non classifiante), mais pas dans la deuxième (classifiante) :

- (21) a. Il fait très linguiste : il a le même jargon qu'eux.  
 b. ?\*Il fait très linguiste : il vient d'être nommé sur un poste de linguistique à Genève.

(ii) Un énoncé dans la deuxième interprétation (classifiante) implique la proposition correspondante avec syntagme nominal, alors que ce n'est pas le cas dans la première (non classifiante) :

- (22) a. Jacques est (très) linguiste -/-> Jacques est un linguiste.  
 b. Jacques est (\*très) linguiste -> Jacques est un linguiste.

(iii) Un énoncé dans la deuxième interprétation (classifiante), mais pas dans la première (non classifiante), permet l'inférence vers un terme hyperonyme :

- (23) a. Pierre est (très) professeur -/-> Pierre est/fait enseignant.  
 b. Pierre est (\*très) professeur -> Pierre est enseignant.

(iv) La première interprétation (non classifiante) interdit la reprise anaphorique par description définie ou démonstrative, autorisée par la seconde (classifiante) :

- (24) a. Jacques est (très) linguiste. \*Ce/Le linguiste est père de famille.  
 b. Jacques est (\*très) linguiste. Ce/Le linguiste est père de famille.

(v) Dans la deuxième interprétation (classifiante), on remarquera que si l'implication en (25a) est possible, l'implication inverse en (25b) ne l'est pas<sup>12</sup> :

- (25) a. Jacques est un linguiste -> Jacques est (\*très) linguiste.  
 b. Jacques est (\*très) linguiste -> Jacques est un linguiste.

(vi) La deuxième interprétation (classifiante), comme la première interprétation (non classifiante), favorise la reprise pronominale typique de l'adjectif

<sup>12</sup> Nous verrons plus loin que cette affirmation de Riegel peut être contestée sur la base même de sa distinction entre première et deuxième interprétation des phrases du type *Jacques est linguiste*.

qualifiant, mais, à la différence de la première interprétation, elle n'interdit pas la reprise pronominale caractéristique du substantif classifiant :

- (26) a. Jacques est (très) linguiste. Il l'est/\*Il en est un.  
 b. Jacques est (\*très) linguiste. Il l'est/Il en est un.

(vii) Dans la deuxième interprétation (classifiante), les termes *profession*, *statut*, *fonction*, *grade*, *métier*, *mandat*, etc. peuvent jouer le rôle de pivot dans une paraphrase, alors que ce n'est pas le cas dans la première (non classifiante) :

- (27) a. Jacques est (très) linguiste. \*Il a le statut/la profession/le métier de linguiste.  
 b. Jacques est (\*très) linguiste. Il a le statut/ la profession/le métier de linguiste.

(viii) Dans la deuxième interprétation (classifiante), on ne peut adjoindre au substantif adjetivisé un adjectif qualifiant, mais on peut lui adjoindre un modificateur temporel; c'est l'inverse dans la première interprétation (non classifiante)<sup>13</sup> :

- (28) a. Jacques est (très) linguiste/bon linguiste/\*linguiste récent.  
 b. Jacques est (\*très) linguiste/\*bon linguiste/linguiste récent.

Nous admettrons dans le paragraphe suivant qu'un énoncé du type *Il est linguiste*, pour satisfaire l'analyse de Kleiber, doit n'être susceptible que de la première lecture (non classifiante) et doit donc avoir toutes les propriétés dont Riegel nous dit qu'elles caractérisent cette première lecture. Nous ferons cependant une exception pour la propriété indiquée sous (v), qui ne nous paraît pas exacte telle qu'elle est décrite. En effet, il nous semble que l'implication<sup>14</sup> va bien dans les deux sens et que l'on peut avoir aussi bien (29a) que (29b) :

- (29) a. Jacques est (\*très) linguiste -> Jacques est un linguiste.  
 b. Jacques est un linguiste -> Jacques est (\*très) linguiste.

Dans cette mesure, l'énoncé *Jacques est linguiste, dans son interprétation classifiante*, serait logiquement équivalent à l'énoncé *Jacques est un linguiste*. Par contre aucune des deux inférences en (30a) et (30b) n'est valide :

- (30) a. Jacques est très linguiste -> Jacques est un linguiste.

<sup>13</sup> On remarquera que la construction avec *faire* (*Jacques fait linguiste*) n'admet pas les adjectifs qualifiants adjoints, pas plus que les modificateurs temporels.

<sup>14</sup> Nous parlerons généralement d'*inférence*, à la suite de Riegel. On notera cependant qu'il s'agit d'implications. On remarquera également que si deux énoncés E1 et E2 sont équivalents d'un point de vue logique (au sens où E1 implique E2 et E2 implique E1), c'est-à-dire qu'ils sont interchangeables dans une argumentation de type logique (*Si Jean est (\*très) linguiste, alors Jean est un linguiste*), cela ne signifie pas pour autant que ces deux énoncés soient équivalents (ou interchangeables) d'un point de vue pragmatique, comme nous tenterons de le montrer au § 10.

b. Jacques est un linguiste -> Jacques est très linguiste.

Ainsi, la description de Riegel sur ce point est inexacte : il y a bien équivalence logique entre l'interprétation classifiante de *Jacques est linguiste* et *Jacques est un linguiste*. Par contre aucune inférence n'est possible, dans une direction ou dans l'autre, entre la lecture non classifiante de *Jacques est linguiste* et *Jacques est un linguiste*.

### 7. Classifiance et non-classifiance des substantifs adjectivisés

Dès lors, la question est simple : *un substantif adjectivisé peut-il être classifiant* ? D'après les critères de Riegel lui-même, la réponse ne peut être que positive : quel sens cela aurait-il, dans l'option inverse, de distinguer deux lectures différentes de la phrase *Jacques est linguiste* ? Ainsi, il semble bien que le passage à l'adjectif ne suffise pas à ôter à un substantif son caractère classifiant s'il en possérait un. On remarquera cependant que cette possibilité ne suffit pas à contredire l'hypothèse de Kleiber, selon laquelle les prédictats appliqués à un pronom de troisième personne sont tout à la fois adjetivaux et non classifiants. Pour ce faire, il faut montrer que certains au moins des énoncés qui partagent la structure de *Il est linguiste* comprennent une occurrence d'un substantif adjectivisé dans sa lecture classifiante. En d'autres termes, il faut montrer que certains de ces énoncés ont les caractéristiques attribuées par Riegel à l'interprétation classifiante des phrases avec substantifs adjectivisés. Pour le faire, point n'est besoin d'aller chercher loin : il suffit et nous laisserons le lecteur suivre cette voie, d'examiner les exemples proposés au paragraphe précédent.

Reste cependant un problème, au moins en apparence : l'analyse de Kleiber semble supposer que tout adjectif est par définition non classifiant, indépendamment du fait qu'il corresponde ou ne corresponde pas aux critères de la lecture non classifiante indiquée par Riegel. Il nous semble cependant que la définition de la notion de classifiance, telle qu'elle est proposée par Milner (1978), n'impose en rien une telle conclusion. Nous nous contenterons de citer ici Milner (1978, 298-299) :

"On voit que l'opposition classifiant/non classifiant retranscrit commodément la répartition imposée sur l'ensemble des noms par les tours exclamatifs : or, il est remarquable que les *adjectifs* se laissent eux aussi décrire de cette manière. (...)

En résumé, on peut, *mutatis mutandis*, transposer la description des noms ordinaires à certains adjéctifs : il est dès lors normal de considérer ces derniers comme classifiants<sup>15</sup>.

Nous n'avons pas pour autant l'intention de nous contenter d'invoquer l'autorité de Milner : il nous semble que la possibilité de la double inférence en (29a et b) et que l'impossibilité de la double inférence en (30a et b) attestent bien de deux lectures différentes, l'une où le substantif adjetivisé conserve, l'autre où le substantif adjetivisé perd, son caractère classifiant. Par ailleurs on remarquera, en ce qui concerne les phrases pronominales, les possibilités et les impossibilités des inférences suivantes<sup>16</sup> :

- (31) a. Jacques, il est (\*très) linguiste -> Jacques, c'est un linguiste.  
b. Jacques, c'est un linguiste -> Jacques, il est (\*très) linguiste.
- (32) a. Jacques, il est (très) linguiste -> Jacques, c'est un linguiste.  
b. Jacques, c'est un linguiste -> Jacques, il est (très) linguiste.

La phrase *Il est linguiste*, dans son acceptation classifiante, est logiquement équivalente à la phrase *C'est un linguiste*, alors que, dans son acceptation non classifiante, elle n'a pas de rapport logique avec *Jacques, c'est un linguiste*. Dès lors, il devient clair que les inférences suivantes sont également possibles :

- (33) a. Jacques<sub>i</sub> est (\*très) linguiste -> Il<sub>i</sub> est (\*très) linguiste -> C<sub>i</sub> est un linguiste  
-> Jacques<sub>i</sub> est un linguiste.  
b. Jacques<sub>i</sub> est un linguiste -> Il<sub>i</sub> est (\*très) linguiste -> Jacques<sub>i</sub> est (\*très) linguiste -> C<sub>i</sub> est un linguiste<sup>17</sup>.

Ainsi, il semble ne pas y avoir de différence entre le substantif adjetivisé dans sa lecture classifiante et le substantif, hors un certain nombre de caractéristiques syntaxiques comme celles que relève Riegel et que nous avons rappelées précédemment. L'hypothèse de Kleiber quant aux conséquences du pronom de troisième personne sur le caractère obligatoirement non classifiant du prédicat qu'on lui applique paraît donc difficilement acceptable. Il n'y a alors plus de raison de penser que l'obligation pour le pronom de troisième personne de se voir appliquer, en français, un prédicat adjetival vienne du sémantisme du pronom tel qu'il est décrit par Kleiber. Nous en concluons que la troisième hypothèse, selon laquelle, même si l'analyse de Kleiber peut s'appliquer au pronom de troisième personne en français et en anglais, elle n'a pas les consé-

<sup>15</sup> Les italiques sont de Milner.

<sup>16</sup> Où les interprétations classifiantes et non-classifiantes sont respectivement indiquées par la présence dans l'exemple concerné de, respectivement, (\*très) et (très).

<sup>17</sup> On remarquera que les inférences apparaissent possibles dans tous les sens et qu'il y a probablement une totale équivalence d'un point de vue logico-sémantique entre le substantif adjetivisé dans sa lecture classifiante et le substantif.

quences sur le prédicat qu'il envisage, doit être retenue. Reste la possibilité annexée que l'analyse proposée par Kleiber pour le pronom de troisième personne ne soit pas la bonne. Nous y reviendrons plus tard.

### 8. Les phrases copulatives : identification et prédication

La distinction entre *phrases identificationnelles* et *phrases prédicationnelles* remonte à Higgins (cf. Higgins 1979), qui distingue en fait quatre types de phrases copulatives :

(i) les *phrases prédicationnelles* :

- (34) a. Pierre est intelligent.  
b. Pierre est mon meilleur ami.

(ii) les *phrases spécificationnelles* :

- (35) a. Mon meilleur ami est Pierre.  
b. L'important est de bien vivre.

(iii) les *phrases identificationnelles* :

- (36) Cet homme est Jules Dupont.

(iv) les *phrases d'identité* :

- (37) a. L'étoile du soir est l'étoile du matin.  
b. Bronstein (n') est (autre que) Trotsky.

Cependant, comme le fait remarquer Ruwet (cf. Ruwet 1982, note 18, p. 21; nous lui empruntons les exemples précédents), les phrases identificationnelles ne sont qu'un cas particulier des phrases spécificationnelles et les jugements d'identité<sup>18</sup> se ramènent généralement aux phrases identificationnelles. On parle ainsi généralement de *phrases prédicationnelles* et de *phrases identificationnelles* (= spécificationnelles + identificationnelles + d'identité dans la terminologie de Higgins 1979).

La distinction entre phrases identificationnelles et prédicationnelles a joué un rôle important dans les analyses syntaxiques ou sémantiques des phrases copulatives et c'est la raison pour laquelle elle nous intéresse ici. Pour autant, on remarquera que les auteurs qui ont utilisé la distinction depuis Higgins ne se sont pas donné grand mal pour la définir explicitement. La tendance à s'en remettre aux exemples est importante. On peut ainsi discuter l'ar-

<sup>18</sup> Qu'il juge souvent bizarres d'un point de vue linguistique.

ticle (par ailleurs excellent) de Pollock (1983), sur les phrases copulatives. Selon lui, un énoncé comme (38) est susceptible de deux interprétations :

- (38) Cet homme est un professeur.

La première, l'interprétation *préditionnelle*, serait paraphrasable comme en (39) et serait similaire, du point de vue sémantique à (40) :

- (39) Cet homme enseigne.

- (40) Cet homme est professeur.

La seconde interprétation, l'interprétation identificationnelle, est plus facile à voir dans des phrases comme (41) :

- (41) a. Cet homme est mon cousin.  
 b. Cet homme est le voisin de Paul.  
 c. Cet homme est Jean.  
 d. Cet homme est un linguiste qui a obtenu les plus hautes récompenses<sup>19</sup>.

Que peut-on dire de la distinction phrases identificationnelles /phrases préditionnelles? Tout d'abord, comme le note Pollock, il ne s'agit pas d'une distinction sémantique entre phrases, mais d'une distinction entre deux lectures possibles d'une phrase, c'est-à-dire plutôt d'une distinction entre énoncés. Au-delà de cette remarque triviale, il faut constater que cette distinction n'a de pertinence que relativement à la lecture classifiante des phrases copulatives avec adjectif substantivisé<sup>20</sup>. Ainsi, elle ne se ramène pas à la distinction entre interprétation classifiante et non classifiante, mais subdiviserait la classe des interprétations classifiantes.

A partir de la distinction entre phrases préditionnelles et phrases identificationnelles, ainsi que de la distinction que nous avions nous-mêmes opérée précédemment entre interprétation classifiante et non classifiante, on obtiendrait le tableau suivant des interprétations possibles sur les prédicats :

<sup>19</sup> Les exemples (38) à (41) sont empruntés à Pollock (1983, 102).

<sup>20</sup> Elle ne vaut que pour les phrases copulatives avec substantif adjectivisé qui peuvent être considérées comme équivalentes d'un point de vue sémantique à la phrase correspondante avec substantif non adjectivisé, puisque l'exemple de Pollock porte sur une telle phrase:

(a) Jacques<sub>i</sub> est (\*très) linguiste -> Jacques<sub>i</sub> est un linguiste -> Cet homme<sub>i</sub> est un linguiste -> Il<sub>i</sub> est (\*très) linguiste.

En d'autres termes, elle ne vaut que pour les phrases copulatives avec substantif adjectivisé lorsque ce substantif adjectivisé reste classifiant.

prédicat lecture	classifiant	non classifiant
identificationnelle	être un N *être N être le N	
prédicationnelle	être un N être N *être le N	être N *être un N *être le N

Tableau 1

Ainsi, on le voit, la distinction entre lecture identificationnelle et lecture prédicationnelle n'est pertinente que pour les termes classifiants, puisque les autres termes (non classifiants) ne sont susceptibles que d'une lecture prédicationnelle. Pollock propose alors les deux principes suivants, valides, selon lui, pour le français et pour l'anglais :

- A. *Ce*, comme *that* en anglais, ne peut être interprété comme renvoyant à de l'animal humain que dans des phrases non uniquement prédicationnelles.
- B. *Il/elle*, comme *he/she*, sont les seuls sujets possibles des phrases copulatives uniquement prédicationnelles qui sélectionnent un sujet humain.

On a ainsi les exemples suivants<sup>21</sup> :

- (42) I. *Lecture identificationnelle à prédicat classifiant* :
- a. [Paul/Cet homme/L'homme assis au fond de la salle/C'/Je/Tu/\*Un homme/?Il] [est/suis/es] [le professeur de linguistique au Collège de France/\*professeur de linguistique au Collège de France].
  - b. [Paul/Cet homme/L'homme assis au fond de la salle/C'/je/Tu/\*Un homme/?Il] [est/suis/es] [le/un professeur de linguistique/\*professeur de linguistique].
- II. *Lecture prédicationnelle à prédicat classifiant* :
- [Paul/Cet homme/L'homme assis au fond de la salle/Un homme/\*C'/Je/Tu/Il] [est/suis/es] [professeur de Linguistique/un/\*le professeur de Linguistique].
- III. *Lecture prédicationnelle avec prédicat non classifiant* :
- [Paul/Cet homme/L'homme assis au fond de la salle/Un homme/\*C'/Je/Tu/Il] [est/suis/es] [(très) professeur/\*un/\*le professeur].

On peut dès lors faire un tableau des différents types de sujet (pronome personnel, pronom démonstratif, NP démonstratif, Nom propre, description définie, description indéfinie) susceptibles de se rencontrer dans une phrase copulative étant donnée telle ou telle interprétation :

<sup>21</sup> Empruntés de nouveau à Pollock (1983, 103).

NP sujet lecture	prédicat classifiant	prédicat non classifiant
identificationnelle	Nom propre NP démonstratif Description définie Pronom démonstratif *Description indéfinie Pronom personnel (1/2) ?Pronom personnel (3)	
prédicationnelle	Nom propre NP démonstratif Description définie Description indéfinie *Pronom démonstratif Pronom personnel (1/2) Pronom personnel (3)	Nom propre NP démonstratif Description définie Description indéfinie *Pronom démonstratif Pronom personnel (1/2) Pronom personnel (3)

Tableau 2

La première chose à remarquer sur le tableau 2, c'est l'identité entre la distribution des NP sujets indiquée pour la lecture prédicationnelle avec prédicat classifiant et de la distribution des NP sujets indiquée pour la lecture prédicationnelle avec prédicat non classifiant. Par contre, la distribution des prédicats indiquée dans le tableau 1 montre bien qu'il y a apparemment trois classes différentes d'un point de vue distributionnel autant qu'interprétatif. On se trouverait donc, **d'après ces tableaux**, devant la situation suivante :

- (i) Seul le prédicat *être N* est susceptible d'être classifiant ou non classifiant, mais il ne peut être que prédicationnel.
- (ii) Seul le prédicat *être un N*, qui est toujours classifiant, est susceptible d'apparaître dans une lecture identificationnelle ou dans une lecture prédicationnelle.
- (iii) Seul le prédicat *être le N*, lui aussi classifiant, ne peut être qu'identificationnel.

Cette répartition pose quelques questions : en effet, la raison pour laquelle le prédicat *être N* ne peut être que prédicationnel, c'est qu'il ne s'agit pas d'un substantif et encore moins d'un NP défini; de même la raison pour laquelle *être le N* n'est qu'identificationnel, c'est qu'il s'agit d'un NP défini et qu'un NP défini, dans une telle situation linguistique, ne peut que servir à identifier un individu (à cause de la présomption d'unicité attachée au défini) et donc, dans une phrase copulative dont le sujet est lui-même un défini<sup>22</sup>, implique

<sup>22</sup> Et, comme on peut le voir sur le tableau 2 un prédicat classifiant dans une phrase identificationnelle ne peut avoir pour sujet qu'un NP défini.

nécessairement que la phrase en question est un jugement d'identité et donc une phrase identificationnelle; mais, dès lors, on ne comprend plus en quoi le prédicat *être un N* peut, de quelque façon que ce soit, être identificationnel puisque le NP y est indéfini, n'implique en rien l'unicité et ne désigne donc pas un individu particulier<sup>23</sup>. Pour le vérifier, il n'est que de comparer les chaînes d'inférences suivantes :

- (43) a. Anne est la linguiste de l'équipe DIALOGUE -> Anne est une linguiste  
 -> Anne est (\*très) linguiste.  
 b. Anne est une linguiste & Anne appartient à l'équipe DIALOGUE -/-> Anne  
 est la linguiste de l'équipe DIALOGUE.  
 c. Anne est une linguiste & Anne appartient à l'équipe DIALOGUE & Il n'y a  
 qu'une linguiste dans l'équipe DIALOGUE -> Anne est la linguiste de l'équipe  
 DIALOGUE.

L'inférence est parfaitement acceptable en (43a), ce qui montre que d'une phrase identificationnelle, on peut déduire un certain nombre de phrases préditionnelles. Par contre, l'impossibilité de l'inférence en (43b) montre qu'il n'y a pas de passage logique entre une phrase préditionnelle et une phrase identificationnelle. Enfin, si l'inférence est possible entre une phrase préditionnelle et une phrase identificationnelle en (43c), c'est uniquement parce que la phrase préditionnelle se voit augmentée d'une proposition (*Il n'y a qu'une linguiste dans l'équipe DIALOGUE*) qui indique l'unicité de la caractéristique décrite par le prédicat dans le contexte concerné. Dans cette mesure, il ne peut en aucun cas y avoir équivalence logique et/ou sémantique entre *être un N* et *être le N*<sup>24</sup> et on voit mieux pourquoi *être un N* ne peut, contrairement à ce que semble impliquer Pollock dans son exemple (53) ((38) ici), avoir une lecture identificationnelle<sup>25</sup>.

Dans cette mesure, il y a bien une double distinction, entre classifiant et non classifiant d'une part, et entre identificationnel et préditionnel d'autre part, mais la seconde n'a de sens qu'entre NP définis et NP indéfinis et ne peut en aucun cas permettre de distinguer deux sous-classes dans les interprétations des énoncés avec NP indéfini. Elle se situe au niveau des phrases et non des

23 C'est cette propriété qui permet la construction de ce que l'on pourrait appeler "le paralogisme de Tom et Jerry": "Il y a un paralogisme amusant pour prouver qu'un chat qui guette à la sortie d'un trou de souris n'attrapera pas ce qu'il attend. Il ne peut attraper qu'une souris déterminée si il y arrive; mais il attend seulement *une* souris et pas une souris déterminée" (Geach 1980, 95. Nous traduisons).

24 Ce qui est d'ailleurs assez clairement indiqué par le fait que *être le N* ne peut être préditionnel, cf. tableau 1.

25 On remarquera d'ailleurs que Pollock, pour rendre plus claire la distinction identificationnel/préditionnel, a pris des exemples de phrases avec un NP défini, exemples que nous avons reproduits ici en (41).

énoncés puisqu'une phrase avec *être le N* ne peut être qu'identificationnelle (même si elle autorise des inférences vers des phrases préditionnelles) et qu'une phrase avec *être un N* ne peut être que préditionnelle (et n'autorise pas d'inférence vers des phrases identificationnelles).

On pourrait essayer de sauver l'application de la distinction préditionnel/identificationnel aux prédictats *être le N* en la reliant à la distinction, traditionnelle depuis Donnellan (1979), entre usage attributif et usage référentiel des descriptions définies :

(44) L'assassin de Dupont est un fou furieux.

Selon Donnellan, la description définie *L'assassin de Dupont* est susceptible de deux interprétations différentes selon que le locuteur réfère, par son emploi, à quelqu'un de particulier, son voisin Paul Durand par exemple, ou ne réfère à personne en particulier, mais seulement à l'individu, quel qu'il soit, qui est l'assassin de Dupont. La première interprétation est dite *référentielle*, alors que la seconde est dite *attributive*. On pourrait dès lors supposer qu'une description définie ne puisse être identificationnelle que si elle est utilisée de manière référentielle, alors qu'elle ne pourrait être préditionnelle que si elle est utilisée de manière attributive. Le raisonnement serait le suivant : le locuteur d'un énoncé du type *X est le N*, où *le N* est utilisé de manière attributive, ne pourrait produire un énoncé identificationnel puisqu'il ne réfère pas à un individu particulier avec *le N*.

En fait, il n'en est rien : d'une part, un locuteur peut utiliser une description définie de manière attributive alors qu'il est capable d'identifier un référent, pour des raisons de pertinence; d'autre part, on n'a pas besoin d'*être en mesure d'identifier* un individu spécifique par une description définie pour produire un jugement d'identité. Si un locuteur prononce (45a ou b), il n'est probablement pas en mesure d'identifier le précepteur d'Alexandre le Grand autrement qu'en en disant que c'est Aristote, même s'il dispose d'autres moyens d'identification pour Aristote; (45a ou b) n'en est pas moins un jugement d'identité pour autant puisque la description le précepteur d'Alexandre le Grand renvoie à un et un seul individu, à savoir Aristote :

(45) a. Aristote était le précepteur d'Alexandre le Grand.  
b. Le précepteur d'Alexandre le Grand était Aristote.

Le recours à la distinction entre usage référentiel et usage attributif des descriptions définies ne suffit donc pas à permettre l'application de la distinction identificationnel/préditionnel aux phrases qui ont pour prédictat *être le N*. Cette distinction n'a donc plus rien à voir avec les deux usages des phrases en *être un N* que supposait Pollock : elle se contente de distinguer les phrases *X est un N*,

préditionnelles nécessairement puisque sans présomption d'unicité, et les phrases *X est le N*, identificationnelles nécessairement puisque avec présomption d'unicité. Dès lors, elle n'a plus rien à dire sur la distribution des prédictats *être un N* et *être N*, puisqu'elle ne peut s'appliquer aux seconds et qu'elle fait une unique classe des premiers. D'autre part, comme nous l'avons vu précédemment, la distinction en prédictat classifiant et non classifiant n'explique pas la distribution complémentaire française puisqu'elle s'applique aussi bien à l'intérieur de la classe *être N* qu'à la classe *être un N*. Nous sommes donc ramenés à l'hypothèse syntaxique simple H2 que nous avions énoncée plus haut et que nous rappelons ici par commodité :

**H2 :** Les phrases copulatives avec sujet pronominal en français obéissent à la règle complexe suivante, lorsque le prédictat est susceptible de la forme adjectivale aussi bien que de la forme substantivale :

- (i) si le sujet est le pronom de troisième personne, le prédictat a une forme adjectivale;
- (ii) si le sujet est le pronom démonstratif, le prédictat a une forme substantivale.
- (iii) seuls les substantifs classifiants et porteurs du trait [+humain] peuvent être adjetivisés en français.

### 9. Les conséquences de l'hypothèse de Kleiber sur *il/elle*

Comme nous l'avons vu plus haut, que l'analyse proposée par Kleiber du pronom soit ou ne soit pas valide, elle n'a pas les conséquences qu'il lui voit. Nous voudrions ici, avant d'examiner si elle est ou n'est pas valide, expliquer pourquoi les conclusions qu'il en tire ne sont pas valides. Revenons-en à l'exemple (1) :

- (1) a. Jacques, il est linguiste/grand/rouquin.  
b. Jacques, c'est un linguiste/grand/rouquin.

L'explication donnée par Kleiber de la différence de construction de la phrase copulative suivant que le sujet est le pronom personnel (*être N*) ou le pronom démonstratif (*être un N*) revenait à dire que le pronom personnel, qui implique que le référent est déjà inscrit dans une classe, ne supporte pas une prédication classifiante supplémentaire, alors que le pronom démonstratif, qui ne comporte pas une telle implication, non seulement la supporte mais la réclame. Dans les deux cas, il serait intéressant de savoir si, pour justifier cette hypothèse et ses conséquences, Kleiber se place du point de vue du locuteur ou du point de vue de l'interlocuteur : en d'autres termes, qu'est-ce qui motive le choix comme sujet de l'un ou de l'autre des pronoms ? Si Kleiber se place du **point de vue du locuteur**, son hypothèse implique que le locuteur choisira le pronom de troisième personne si le référent est déjà identifié et classé; elle implique que le locuteur choisira le démonstratif si le référent est déjà identifié, mais n'est pas

classé. Cependant, il y a quelque chose d'étrange à dire que le locuteur choisit le pronom démonstratif pour désigner un référent qui, pour lui, est déjà identifié et qui, pour lui, n'est pas classé et à imposer à ce locuteur d'utiliser, dans ce cas particulier, un prédicat classifiant. Pour que l'hypothèse de Kleiber se justifie, il faudrait que le locuteur classe le référent dans la catégorie désignée par le prédicat classifiant au moment même où il produit l'énoncé. Mais, s'il ne sait pas déjà que Jacques est un linguiste, comment peut-il prédiquer de Jacques qu'il est linguiste ? Que le locuteur ait donc choisi comme sujet le pronom personnel ou le démonstratif, il est capable d'identifier Jacques et il est capable de prédiquer de Jacques, de façon classifiante, *qu'il est linguiste/que c'est un linguiste*.

On serait alors tenté de proposer que, dans son hypothèse, Kleiber adopte le point de vue de l'interlocuteur : si c'est le cas, on admettra que le locuteur choisit comme sujet le pronom de troisième personne lorsqu'il attribue à son interlocuteur le fait d'avoir déjà rangé Jacques dans une catégorie quelconque, alors qu'il choisira le démonstratif s'il doute que son interlocuteur ait déjà opéré une quelconque opération de classification sur Jacques. Cette interprétation de l'hypothèse de Kleiber est beaucoup plus satisfaisante : mais on ne voit toujours pas pourquoi le fait que son interlocuteur ait déjà classé Jacques dans une catégorie quelconque interdirait au locuteur de lui dire que Jacques appartient aussi à celle des linguistes<sup>26</sup>. D'autre part, on n'explique toujours pas, dans cette optique, comment il se fait que les deux phrases *C'est un linguiste* et *Il est (\*très) linguiste* soient équivalentes d'un point de vue logique et/ou sémantique et puissent donner lieu aux mêmes chaînes inférentielles. Ainsi, l'hypothèse de Kleiber apparaît valide dans cette interprétation, mais dans cette interprétation, comme nous le verrons dans la conclusion de cet article, elle est dérivée et non plus primitive : en d'autres termes, il s'agirait d'une hypothèse pragmatique, plutôt que d'une hypothèse sémantique, ce qui ne serait probablement pas acceptable pour lui.

D'autre part, on remarquera, et Kleiber l'avoue lui-même (cf. Kleiber 1994), *il/elle* peut être le sujet de certaines phrases copulatives identificationnelles. Examinons les exemples en (46) :

- (46) a. Elle est la linguiste de l'équipe DIALOGUE.  
 b. \*Elle est Anne Reboul.

<sup>26</sup> Cette contrainte, selon laquelle un objet déjà classé et déjà marqué comme classé ne peut être classé de nouveau, ne peut s'expliquer que par un recours implicite à un principe d'économie qui gagnerait à être explicité.

On ne voit pas pourquoi, puisque le pronom de troisième personne indique que le référent est identifié, il supporterait une autre identification, alors qu'il ne supporte pas une autre classification. Pourquoi le même raisonnement, *mutatis mutandis*, ne s'appliquerait-il pas aussi bien à l'identification qu'à la classification ?

Par contre, l'impossibilité de (46b), alors que (46a) est possible, tend à montrer que la situation est beaucoup plus complexe, au moins sur le plan syntaxique, que ne peuvent le faire croire la majorité des travaux écrits jusqu'ici sur ce sujet et qu'aucune des solutions sémantico-syntaxique ou pragmatique proposée jusqu'ici n'est, en elle-même, satisfaisante.

#### 10. Conclusion

En conclusion, nous voudrions faire trois choses : (i) avancer une hypothèse qui explique la possibilité de (46a) et l'impossibilité de (46b); (ii) donner une explication pragmatique du choix du pronom personnel ou du pronom démonstratif dans les expressions copulatives, sans en tirer de conséquence sur le type du prédicat<sup>27</sup>; (iii) examiner si cette hypothèse pragmatique est consistante avec l'analyse sémantique du pronom personnel proposée par Georges Kleiber.

Revenons-en aux exemples (46a et b). Nous voudrions faire remarquer que (46a) permet des inférences que (46b) ne permet pas :

- (46) a. Elle est la linguiste de l'équipe DIALOGUE.  
b. \*Elle est Anne Reboul.
- (47) a. Elle est la linguiste de l'équipe DIALOGUE -> Elle est une linguiste -> elle est (\*très) linguiste.  
b. Elle est Anne Reboul -/-> Elle est une linguiste/mère de famille, etc.

Ainsi, on pourrait dire que l'on ne peut appliquer au pronom personnel de troisième personne<sup>28</sup> de prédicat "identificationnel" que si le prédicat en question permet des inférences vers des prédicats "prédicationnels". Pour autant, nous ne sommes pas ramenés ici à l'hypothèse de Kleiber, puisqu'un prédicat identificationnel ne permet pas de pousser la chaîne inférentielle jusqu'à un prédicat non classifiant. Ainsi, l'inférence en (47a') n'est pas possible :

<sup>27</sup> Nous essayerons dans d'autres articles d'avancer des hypothèses sur ce sujet : nous nous bornons ici à constater le caractère peu satisfaisant des travaux existants sur cette question difficile.

<sup>28</sup> La situation est différente pour les pronoms personnels de première et seconde personne:  
(a) Je suis/Tu es Anne Reboul.

- (47) a'. Elle est la linguiste de l'équipe DIALOGUE -> Elle est une linguiste -> Elle est (\*très) linguiste -/-> Elle est/fait (très) linguiste.

Dans cette perspective, le pronom de troisième personne dans une phrase copulative en français et en anglais autorise les prédicats non identificationnels classifiants ou non classifiants et les prédicats identificationnels qui permettent l'inférence vers un prédicat non identificationnel classifiant. Le pronom démonstratif, dans une phrase copulative en français et en anglais, autorise les prédicats classifiants qu'ils soient ou non identificationnels et les prédicats identificationnels avec noms propres :

- (48) a. C'est une linguiste.  
 b. C'est la linguiste de l'équipe DIALOGUE.  
 c. C'est Anne Reboul.

Les uns et les autres obéissent ainsi à l'hypothèse H2.

Le choix entre le démonstratif et le pronom personnel est susceptible d'une explication pragmatique, très voisine de celle que nous avons attribuée à l'hypothèse de Kleiber, interprétée du point de vue de l'interlocuteur. On peut partir du principe, étant donné l'équivalence sémantico-logique démontrée plus haut des phrases *Il est linguiste* et *C'est un linguiste*, que le locuteur, dans un cas comme dans l'autre, dispose ou peut disposer des mêmes informations. En d'autres termes, il n'y a pas de raison de penser que sa capacité à identifier et à classer dans une catégorie ou l'autre soit différente selon qu'il emploie le démonstratif ou le pronom personnel. Le choix de l'un ou l'autre pronom **dans une telle situation** est donc, de ce point de vue, totalement libre et ne peut s'expliquer par les connaissances du locuteur. Par contre, on pourrait penser que ce choix est motivé par un souci de pertinence sur la base de ce qui est **mutuellement manifeste**<sup>29</sup> pour le locuteur et pour l'interlocuteur. Dans cette perspective, le locuteur emploierait le pronom démonstratif s'il pense que son interlocuteur a peu de connaissances sur le référent : par exemple, il peut l'identifier dans la situation de communication, mais il n'en sait rien de plus; dans une situation où le locuteur pense que son interlocuteur non seulement peut identifier le référent mais a aussi déjà quelques connaissances sur lui, il emploierait le pronom de troisième personne et prédiquerait du référent quelque chose que son interlocuteur semble ignorer. On remarquera que ce type de stratégie n'est pas propre au choix entre démonstratif et pronom personnel dans les phrases copulatives : on le trouve aussi, en anglais, sur le choix entre démonstratif distal (*that*) et proximal (*this*). Dans une situation où le référent est proche physiquement du locuteur, mais où celui-ci pense que son interlocuteur n'est

<sup>29</sup> Nous entendons ici *mutuellement manifeste* au sens de Sperber & Wilson (1986/1989).

pas en mesure de l'identifier, il emploiera plutôt le démonstratif distal *that* que le démonstratif proximal *this*. On trouve également un phénomène du même genre, compliqué par des problèmes de point de vue, dans le choix entre pronom réfléchi et pronom simple (sur ce point, cf. Cantrall 1974 et Reboul à paraître) :

- (49) a. *Sam said that his daughter believes that this is a picture of him.*  
 b. \**Sam said that his daughter believes that this is a picture of himself.*

Le réfléchi est impossible en (49b) parce que l'emploi de *this* implique que l'interlocuteur a un accès direct à l'objet. Pour en finir sur ce sujet, on notera que, dans les phrases copulatives dont nous avons parlé ici, l'anglais tend à utiliser le démonstratif distal et qu'on a plus facilement *That's a linguist* que *This is a linguist*. Enfin, dans cette hypothèse, on comprend plus facilement pourquoi les seules phrases identificationnelles avec pour sujet le pronom de troisième personne sont celles qui permettent l'inférence vers des phrases non identificationnelles, i.e. prédictives<sup>30</sup>. Dans une phrase avec un pronom de troisième personne, le locuteur suppose en effet que son interlocuteur, même si sa connaissance du référent est réduite, est capable d'identifier ce référent : il serait donc absurde de lui donner de nouveau une information qu'il a déjà<sup>31</sup>.

Il nous reste à voir si cette hypothèse pragmatique est consistante avec l'analyse sémantique que propose Kleiber du pronom *il*. Kleiber tire en effet son hypothèse de trois contraintes sémantiques sur le pronom de troisième personne (cf. Kleiber 1994, 82-83) :

- (50) Le pronom de troisième personne recherche son référent dans une *proposition* ou *situation* (dans le sens de la sémantique des situations) qui répond aux trois contraintes suivantes :  
 (i) il faut qu'elle soit manifeste ou saillante, c'est-à-dire disponible ou présente dans le focus d'attention de l'interlocuteur;  
 (ii) il faut que le référent y soit impliqué comme un actant principal, c'est-à-dire qu'il y joue le rôle d'un argument;  
 (iii) il faut que la phrase-hôte qui comporte *il* soit un prolongement de cette structure saillante.

Kleiber lui-même reconnaît que "tout cela reste fort vague" (*idem*, note 38). On remarquera que cette analyse sémantique est parfaitement consistante avec notre hypothèse pragmatique. Pour autant, il paraît un peu difficile, dans le cadre de phrases du type *Jacques, c'est un/il est linguiste*, où le contexte est très pauvre, de voir en quoi cette analyse ferait une différence entre le pronom

<sup>30</sup> Les phrases identificationnelles qui ne permettent pas ce type d'inférence ont en effet un poids informatif beaucoup plus limité, même si on ne peut les considérer comme purement et simplement tautologiques. Cf. Kripke (1982).

<sup>31</sup> Ceci, on le notera, justifierait l'analyse kripkéenne des noms propres.

de troisième personne et le démonstratif. Elle demande donc à notre sens à être approfondie.

Nous arrêterons là notre examen des phrases copulatives en français et en anglais : nous noterons que la seule différence notable entre le français et l'anglais, c'est que le français autorise, alors que l'anglais interdit, l'adjectivisation d'un certain nombre de substantifs classifiants. Cette différence reste certes à expliquer et nous avons conscience sur ce point que notre contribution au débat est plus négative que positive. Nous nous réservons donc la possibilité de réexaminer le problème des phrases copulatives en espérant que notre contribution sera alors plus positive. Nous pensons notamment qu'un éclairage plus syntaxique que sémantique ou pragmatique, à l'inverse de ce qui a été fait jusqu'ici, serait profitable. En d'autres termes, malgré notre attachement à la pragmatique radicale, il nous semble qu'une certaine dose d'arbitraire linguistique et donc de code n'est pas à écarter ici.

#### Références bibliographiques

- BANFIELD A. (1982), *Unspeakable Sentences. Narration and Representation in the Language of Fiction*, Londres, Routledge & Kegan Paul.
- CANTRALL W.R. (1974), *Viewpoint, reflexives and the nature of noun phrases*, The Hague/Paris, Mouton.
- CASTAÑEDA H.N. (1979), "On the philosophical foundations of the theory of communication : reference", in FRENCH P.A., UEHLING Jr. Th.E. & WETTSTEIN H.K. (eds), *Contemporary Perspectives in the Philosophy of Language*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 125-146.
- CASTAÑEDA H.N. (1989), *Thinking, Language and Experience*, Minneapolis, University of Minnesota Press.
- CHEVALIER J-C., BLANCHE-BENVENISTE C., ARRIVÉ M. & PEYTARD J. (1964), *Grammaire Larousse du Français contemporain*, Paris, Larousse.
- CORNISH F. (1986), "The *Ce/ll* Distinction in French : some pedagogical implications", *International Review of Applied Linguistics in Language Teaching* XXIV/4, 287-310.
- DONNELLAN K. (1979), "Speaker reference, descriptions and anaphora", in FRENCH P.A., UEHLING Jr. Th.E. & WETTSTEIN H.K. (eds), *Contemporary Perspectives in the Philosophy of Language*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 28-44.
- FERRAR H. (1967), *A French Reference Grammar*, Oxford, Oxford University Press.

- GEACH P. T. (1980), *Reference and Generality : an Examination of some Medieval and Modern Theories*, Ithaca/London, Cornell University Press (nouvelle édition).
- HIGGINS F.R. (1979), *The pseudo-cleft Construction in English*, New York, Garland.
- KLEIBER G. (1994), *Anaphores et pronoms*, Louvain, Duculot.
- KRIPKE S. (1982), *La logique des noms propres*, Paris, Minuit.
- MILNER J.C. (1978), *De la syntaxe à l'interprétation. Quantité, insultes, exclamations*, Paris, Seuil.
- MOESCHLER J. & REBOUL A. (1994), *Dictionnaire encyclopédique de pragmatique*, Paris, Seuil.
- POLLOCK J-Y. (1983), "Sur quelques propriétés des phrases copulatives en français", *Langue française* 58, 89-125.
- REBOUL A. (1992a), "Subjectivité dans le langage et rhétorique de l'anaphore", in *Rhétorique et stylistique de la fiction*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 107-121.
- REBOUL A. (1992b), "How much am *I* I and how much is *she* I?", *Lingua* 87, 169-202.
- REBOUL A. (à paraître), "What, if anything, is accessibility ? A relevance-oriented criticism of Ariel's Accessibility theory of referring expressions", conférence donnée au "6<sup>e</sup> colloque international de Grammaire fonctionnelle", York, août 1994.
- RIEGEL M. (1985), *L'adjectif attribut*, Paris, PUF.
- RUWET N. (1982), *Grammaire des insultes et autres études*, Paris, Seuil.
- SPERBER D. & WILSON D. (1986), *Relevance. Communication and Cognition*, Oxford, Blackwell.
- SPERBER D. & WILSON D. (1989), *La pertinence. Communication et cognition*, Paris, Minuit.